



PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 979

Avis public est donné par le soussigné que le règlement no 979 intitulé :

« Règlement 979 modifiant le règlement 951 afin d'augmenter la dépense de l'emprunt d'un montant additionnel de 916 000 \$ et ainsi porter l'emprunt à 4 257 000 \$ pour la construction d'une nouvelle caserne de pompiers pour le Service de sécurité incendie sur une partie du lot 1 953 935 du cadastre du Québec à Bois-des-Filion ».

- a été adopté par le conseil municipal le 14 février 2017;
- a reçu l'approbation des personnes habiles à se prononcer le 21 décembre 2017;
- a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le 20 février 2018.

Ledit règlement est maintenant déposé au bureau du greffier, situé au 375, boulevard Adolphe-Chapleau, Bois-des-Filion où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Fait à Bois-des-Filion, Québec, ce 22 février 2018.

Sylvain Rolland
Directeur général et
greffier par intérim